

FORUM : Commission UNESCO

QUESTION : Le rôle de l'intelligence artificielle dans le développement durable et la réduction des inégalités

SOU MIS PAR : Brésil

L'Assemblée générale,

*Soulignant* les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier :

L'ODD 9 qui appelle à développer une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation ;

L'ODD 10 qui vise à réduire les inégalités, notamment dans l'accès aux nouvelles technologies et aux ressources numériques,

*Rappelant* la Déclaration sur l'éthique de l'intelligence artificielle adoptée par l'UNESCO en novembre 2021, qui promeut une IA éthique, inclusive et transparente, et les résolutions antérieures relatives à l'impact des technologies numériques sur les droits humains,

*Notant* avec préoccupation que, selon un rapport de l'ONU publié en 2023, plus de 60 % des pays en développement n'ont pas encore accès aux infrastructures nécessaires pour tirer parti des avantages de l'intelligence artificielle, ce qui pourrait accroître les écarts technologiques et économiques entre les nations,

*Reconnaissant* les efforts de certaines organisations internationales et entreprises privées pour rendre l'intelligence artificielle plus accessible, mais soulignant la nécessité de renforcer la coordination globale et l'inclusion des pays les plus vulnérables,

*Déplorant* les risques posés par une utilisation non régulée de l'intelligence artificielle, notamment en matière de biais algorithmiques, d'atteintes à la vie privée et d'inégalités dans les opportunités économiques et sociales,

1. Demande à l'UNESCO d'élaborer un cadre universel sur l'utilisation éthique et inclusive de l'intelligence artificielle, en collaboration avec les États membres, les organisations non gouvernementales, les experts techniques et le secteur privé ;

2. Encourage la création d'un Programme mondial pour l'accès équitable à l'IA, qui :

a) Faciliterait le transfert de technologies et d'expertises vers les pays en développement ;

b) Soutient la mise en place d'infrastructures numériques essentielles dans les régions sous-développées ;

c) Finance des projets locaux visant à former les populations aux compétences numériques et technologiques ;

3. Propose la mise en place d'une plateforme mondiale de collaboration sur l'IA sous l'égide de l'UNESCO, ayant pour mission de :

a) Partage des bonnes pratiques et des outils pour promouvoir une IA responsable et durable ;

b) Favorise la recherche collaborative sur l'éthique de l'IA et son impact sur les sociétés ;

c) Fourni des recommandations aux gouvernements pour intégrer l'IA dans leurs politiques nationales tout en garantissant la protection des droits fondamentaux ;

4. Invite les grandes entreprises technologiques à contribuer financièrement et techniquement au Programme mondial pour l'accès équitable à l'IA en échange d'un soutien pour garantir l'éthique et la transparence de leurs pratiques ;

5. Constate avec préoccupation la persistance des biais algorithmiques dans les technologies d'IA, et recommande aux États membres de mettre en place des mécanismes de surveillance indépendants pour garantir que ces technologies respectent les principes de non-discrimination et d'équité ;

6. Appelle les gouvernements à intégrer des modules éducatifs sur l'intelligence artificielle et ses implications éthiques dans les programmes scolaires et universitaires, afin de préparer les générations futures à utiliser ces technologies de manière responsable ;

7. Souligne l'importance d'une coopération internationale renforcée pour prévenir l'utilisation abusive de l'intelligence artificielle, notamment dans les domaines militaires et sécuritaires, et encourage l'établissement de normes internationales contraignantes à cet effet.

Décide de rester activement saisie de la question.